

Règlements des Cyclosporives

1. La Viking 76 est une cyclosporive organisée par l'association Viking 76, placée sous l'égide du Département de la Seine-Maritime. Au choix 2 parcours : un grand de 153 Kms et un petit de 99 Kms.
2. Cette épreuve est ouverte aux cyclistes nés en 1997 et avant, hommes et femmes. Le petit parcours de 99 Kms est ouvert aux juniors 1 nés en 1998. Peuvent également participer les tandems mixtes et/ou avec équipiers handicapés.
3. Il sera remis à chaque participant respectant scrupuleusement les conditions d'engagement, une pochette complète avec dossard, plaque de cadre avec puce, feuille de route, ravitaillement,... Le coureur ne pourra être classé que pour le parcours sur lequel il s'est engagé.
4. Classement : il sera envoyé à chaque arrivant un diplôme (le Viking d'or, d'argent ou de bronze) déterminé par la performance réalisée dans la catégorie. Ce diplôme mentionnera le temps réalisé et le classement.
5. Chaque participant est tenu de respecter le code de la route : en cas d'infraction, il sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.
6. Chaque participant s'engage à respecter l'environnement en déposant ses déchets dans les containers prévus à cet effet (dans et hors de la zone de ravitaillement). **Clôture du ravitaillement à 12h30.**
7. En ce qui concerne les dommages à des tiers, l'organisation souscrit une responsabilité civile pour les concurrents régulièrement inscrits à l'organisation. Seules les conditions générales de la compagnie sont applicables. Les participants doivent posséder une assurance couvrant les dommages personnels dans le cadre de cette manifestation. **Les non licenciés doivent posséder une assurance personnelle.** Toute personne victime d'une chute devra faire une déclaration à cette assurance dans les délais prévus par celle-ci.
8. Une assistance médicale sera assurée sur les circuits, ainsi qu'à l'arrivée.
9. Le directeur de l'épreuve a le pouvoir de changer les circuits, même en cours d'épreuve, pour circonstances exceptionnelles et se réserve le droit de limiter les inscriptions si la sécurité l'exige.
10. Le dossard sera placé avant de pénétrer dans les sas respectifs et la plaque de cadre avec puce sera placée sur le guidon.
11. Aucune voiture autre que celles de l'organisation ne sera admise à l'échelon course.
12. Tout participant recevant une aide physique de l'extérieur se verra exclu de l'épreuve. L'aide entre participants est admise (boissons, accessoires, nourriture).
13. Le fait d'être engagé indique que le concurrent aura pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses. Les commissaires ont tout pouvoir d'exclure le concurrent ne s'y conformant pas.
14. Le pointage au départ est obligatoire (passage sur le tapis). Le parc coureurs et les sas seront ouverts à 7h30 et le départ donné à 8h30 pour la 153 Kms et à 9h00 pour la 99 Kms, face à la Mairie de Mesnières-en-Bray D.1. Tout concurrent qui partira avant l'heure de départ de l'épreuve pour laquelle il est inscrit, ne sera pas classé.
15. Les postes de contrôle situés à mi-parcours sont obligatoires (franchissement du tapis intermédiaire)
16. L'arrivée s'effectuera face à la Mairie de Mesnières-en-Bray D.1 (franchissement du tapis d'arrivée). Les classements seront effectués à l'aide d'un système informatique. Tout concurrent devra se conformer aux instructions des commissaires officiant sur place.
17. Le port du casque est obligatoire sous peine d'exclusion (cf. article 13)
18. Les risques matériels ne sont pas couverts par l'organisation
19. Dépannage. La main d'œuvre sera gratuite. Les pièces seront facturées.

Concentration départementale de cyclotouriste

• Le parcours « familial » aller-retour sur l'Avenue Verte environ 20km gratuit

• Les parcours des cyclotouristes

Parcours A 102km :

Mésnières en Bray - Neufchâtel-en-Bray - Conteville - Formerie - Mureaumont - Campeaux - Ernemont-Boutavent - Songeons - Gerberoy - Escames - Hericourt sur Thérain - Saint Samson La Poterie - Grumesnil (Ravitaillement) (Salle réservée à disposition + mobilier) - Gaillefontaine - Beaussault - Neuville Ferrières - Quievrecourt - Saint Martin l'Hortier - Mésnières en Bray

Parcours B 73km :

Mésnières en Bray - Neufchâtel-en-Bray - Conteville - Formerie - Grumesnil (Ravitaillement) - Gaillefontaine - Beaussault - Neuville Ferrières - Quievrecourt - Saint Martin l'Hortier - Mésnières en Bray

• Les parcours des VTT

Parcours N°13 (voir plaquette existante) : 10 km « la forêt du HELLET »

Parcours N°1 (voir plaquette existante) : 30km « vers la forêt d'EAUW »

Les dossiers, cartes et feuilles de route pourront être retirés à Mesnières-en-Bray

- Samedi 20 Juin de 14h à 19h

- Dimanche 21 Juin à partir de 7h jusqu'à 10h

Remises des récompenses à partir de 16h00

Règlements de la concentration départementale de cyclotourisme

Le comité départemental de cyclotourisme placé sous l'égide du département de la Seine-Maritime organise des parcours route et VTT dans le cadre de sa concentration départementale et en collaboration avec l'association Viking 76.

1. Ces parcours sont ouverts à tous licenciés, non licenciés, les jeunes de - de 18 ans devront être accompagnés d'un parent ou d'un cadre fédéral.
2. Ces randonnées ne sont pas des compétitions. Elles ne donneront lieu à aucun classement.
3. Chaque participant est tenu de respecter scrupuleusement le code de la route.
4. Le port du casque est obligatoire.
5. Chaque participant s'engage à respecter l'environnement en déposant ses déchets dans les containers prévus à cet effet (dans et hors des zones de ravitaillement).
6. Une feuille de route sera remise à chaque participant.

L'organisation souscrit une assurance pour l'ensemble des participants, conforme aux dispositions des articles L.321-1 et L.331-9 du Code du sport.

Toute personne victime d'une chute ou d'un accident devra se faire connaître aux organisateurs.

